

Formation Certificat Individuel

Renouvellement Vente et mise en vente de produits phytopharmaceutiques

Programme

La réglementation et la sécurité environnementale

Cadre français, définition des produits, produits autorisés et produits illégaux, réglementation de leur stockage et transport, utilisation des produits, réglementation spécifique à l'activité du secteur, risques et principales voies de contamination dans l'environnement, pratiques et aménagements visant à limiter la dispersion des produits dans l'environnement.

La santé, la sécurité des applicateurs et espace ouvert au public

Risques liés à l'utilisation des produits, dangerosité des produits, situations d'exposition aux dangers, mesures à prendre afin de réduire les risques pour les êtres humains, principales mesures de prévention et de protection (EPI).

La réduction de l'usage, méthodes alternatives à l'utilisation des produits phytosanitaires

Méthodes et produits de biocontrôle utilisant des mécanismes naturels, techniques de lutte intégrée (lutte biologique directe et indirecte, méthodes physiques, etc.), Évaluation comparative de l'utilisation des produits et de la nécessité d'intervenir, choix des produits par rapport à leur efficacité, à la toxicité.

Public

Salarié en vente

Prérequis

Respect des délais de renouvellement 3 à 6 mois

Modalités d'admission et délai d'accès

Entretien – fiche d'inscription et signature d'un contrat ou convention de formation dans un délai de 8 à 15 jours après la demande

Objectifs

À l'issue de la formation, le participant sera en capacité de vendre, aux titulaires du certificat requis, des produits phytopharmaceutiques, ainsi que d'organiser la délivrance des produits, conformément au référentiel d'agrément d'entreprise

Suite de parcours

Possibilité d'acheter et d'appliquer après la demande effectuée sur le site Service-public.fr

Accessibilité

-Locaux : Réglementation ERP –Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite
- Orientation et adaptation pédagogique possible, tutorée par un référent handicap

Programme de formation

Voir ci-dessus

Lieu : région des Hauts de France

Tarif

210 € par jour de formation - possibilité de prise en charge par l'OPCO ou par le CPF – nous consulter

Moyens et méthodes pédagogiques

Exercices pratiques et interactifs écrits et oraux

Nombre de participants

5 à 20 participants

Dates de la formation

Au fil de l'eau et sur demande

Durée

7 heures ou test 1h30 (20/30)

Validation

Attestation de formation et Certificat si seuil atteint

Modalités d'évaluation

Test

Contact

LE CENTRE

Tél. 03.28.62.38.78

Mail : bourbourg.formation@cneap.fr

Responsable pédagogique et référent :

Vanessa FOUSSIER – Tel : 06.10.44.30.04

Mail : vanessa.foussier@cneap.fr

Informations RNCP – Répertoire spécifique :

N° fiche : RS5654

Date de publication de la fiche : 13/12/2021

Date d'échéance de l'enregistrement : 31/12/2026

Certificateur : Ministère de l'Agriculture et de la
Souveraineté Alimentaire.

